



ICAO

**Vingt-deuxième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre
(APIRG/22)
(Accra (Ghana), 29 juillet - 02 août 2019)**

Point 4 de l'ordre du jour : Autres questions relatives à la navigation aérienne

4.1 : Carences dans les domaines de la navigation aérienne

DÉFIS LIÉS À LA BASE DE DONNÉES DES CARENCES DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

(Note présentée par l'Afrique du Sud.)

SOMMAIRE

Conformément au projet de décision 1/3 du rapport de l'AAO SG/1, la note de travail WP31 du Secrétariat de l'OACI, présentée à la réunion APIRG/21, a recommandé que les bureaux régionaux ESAF et WACAF facilitent l'utilisation efficace et ininterrompue de la base de données AFI sur les carences de la navigation aérienne (AANDD), y compris un soutien efficace aux utilisateurs du système en ligne. Les bureaux régionaux ont été priés de veiller à ce que du personnel informatique dûment formé soit disponible pour fournir un appui continu à tous les utilisateurs concernés.

La présente note de travail met en lumière les préoccupations identifiées par les points focaux AANDD sud-africains lors de la mise à jour de l'AANDD.

La réunion demande que des mesures soient prises sur les points suivants :

- a) la confirmation de la portée des zones minimales de comptes rendus de navigation aérienne qui seront téléchargées sur l'AANDD, afin de constituer une base de mesure permettant d'assurer une application uniforme dans l'ensemble de la région ;
- b) envisager un examen du fonctionnement du système AANDD, afin de combler les lacunes relevées dans l'utilisation de cette base de données ;
- c) organiser une forme de formation interactive pour assurer un soutien efficace des utilisateurs aux points focaux AANDD, ainsi que la mise en place d'une voie de communication pour répondre aux questions.

<i>Objectifs stratégiques</i>	Objectif (a) Sécurité, (b) capacité et efficacité de la navigation aérienne
-------------------------------	---

1. INTRODUCTION

1.1 Au cours de la réunion APIRG/17, le Secrétariat avait été prié d'accélérer l'élaboration de la base de données en ligne sur les carences de la navigation aérienne de l'AFI (AANDD), en tant qu'outil permettant aux États et organisations de contribuer à cette base de données. L'état de préparation de cette base de données a été confirmé le 24 mai 2017.

1.2 L'objectif de cette base de données était de permettre à un large éventail d'utilisateurs de signaler leurs lacunes à l'aide de l'outil AANDD, afin de formuler les plans de mesures correctives appropriés pour faciliter le suivi et la résolution des lacunes.

2. DÉBAT

2.1 L'Afrique du Sud a confirmé les noms de ses points focaux au Bureau régional de l'OACI. Ils ont été chargés de l'examen et de la mise en œuvre de l'AANDD en Afrique du Sud.

2.2 L'Afrique du Sud accuse également réception de la présentation intitulée « Base de données AFI sur les carences de la navigation aérienne (AANDD) de l'OACI ». Ce document a fourni aux États membres et aux organisations des instructions sur la manière d'exécuter la fonction de recherche, de suivre et de gérer le cycle AANDD.

2.3 L'Afrique du Sud a mis sur pied un Groupe de travail des points focaux AANDD, composé du ministère national des transports, de l'organisme de réglementation et des prestataires de services de navigation aérienne (ANSP). Une fois que la gestion de cette base de données aura été rationalisée, il est envisagé d'inviter un groupe plus large de parties prenantes de l'aviation sud-africaine à participer à la maintenance de cette base de données.

2.4 Lors d'une réunion tenue le 20 février 2019, le Groupe de travail, se servant de la présentation comme guide, a examiné les lacunes énumérées dans la base de données, en se concentrant sur la gestion de l'information aéronautique (AIM) et a demandé l'approbation de la suppression de celles qui avaient été considérées conformes aux exigences. Le Groupe de travail a également justifié la présence de ces carences dans la base de données lorsqu'il a jugé qu'un plan de mesures correctives (PMC) devrait être mis en œuvre.

2.5 En indiquant la nécessité de supprimer ces éléments de la base de données, une explication complète sur l'état des domaines pertinents qui ont été jugés conformes a été fournie. Le Groupe de travail a déclaré comprendre, sur la base du contenu de l'exposé, qu'un courrier électronique de notification serait envoyé à l'administrateur responsable du Bureau régional pour l'informer que l'État Membre avait demandé l'approbation de la suppression d'une irrégularité. Cette proposition a été soumise au Bureau régional de l'OACI, dans l'espoir que la contribution soit approuvée ou que des informations complémentaires soient recherchées. Nous n'avons pas encore reçu cet accusé de réception.

2.6 L'Afrique du Sud n'a pas été en mesure d'étayer les raisons invoquées pour justifier les mises à jour ou les demandes d'approbation des suppressions par des preuves écrites, car la base de données ne permettait pas le téléchargement d'un dossier justificatif pour l'approbation demandée. Ces documents ont par la suite été conservés sur papier au bureau de l'organisme de réglementation.

2.7 L'Afrique du Sud prend acte de l'Annexe A fournie à la WP31, communiquée par le Secrétariat à la réunion APIRG/21, mais cette annexe n'a pas été officiellement communiquée aux points focaux des États membres et n'a pas été téléchargée dans la base de données. Il serait utile qu'un document normalisé soit officiellement communiqué aux différents points focaux nationaux, afin d'assurer une application uniforme de la base de données dans toute la région.

2.8 L'Afrique du Sud propose que le Bureau régional de l'OACI organise une forme de formation interactive pour assurer un soutien efficace des utilisateurs aux points focaux AANDD. En outre, établir une voie de communication pour faciliter les demandes de renseignements.

3. SUITE À DONNER

3.1 La réunion fait les demandes suivantes :

- a) la confirmation de la portée des zones minimales de comptes rendus de navigation aérienne qui seront téléchargées sur l'AANDD, afin de constituer une base de mesure permettant d'assurer une application uniforme dans l'ensemble de la région ;
- b) envisager un examen du fonctionnement du système AANDD et de combler les lacunes relevées dans l'utilisation de cette base de données ;
- c) organiser une forme de formation interactive pour assurer un soutien efficace des utilisateurs aux points focaux AANDD, ainsi que la mise en place d'une voie de communication pour répondre aux questions.